

Société CarBoatMedia
Monsieur François COUFFY
Directeur de la publication
Site caradisiac.com
22-28 rue Joubert
75009 Paris

Paris, le 29 avril 2016

Objet : Demande de rectification suite à l'article du 7 avril 2016 sur le développement de l'accompagnement par un expert automobile.

Monsieur Le Directeur de la publication,

Dans l'article relatif à l'accompagnement des acquéreurs de véhicule d'occasion par des experts automobile, publié par Monsieur Audric DOCHE sur votre site internet « caradisiac.com » le 7 avril dernier, vous révélez que le développement d'une pratique consistant à se faire assister par un expert automobile à l'occasion de l'acquisition d'un véhicule d'occasion. Vous prenez comme exemple les services proposés par les sociétés Experveo et Reflex Occaz.

Si la société Experveo fait réellement appel à de véritables experts en automobile pour conduire ses diagnostics, ce n'est pas le cas de la société Reflex Occaz ou d'autres prestataires, offrant leurs services sur internet. Or cela conduit à entretenir une confusion certaine dans l'esprit des consommateurs. Ce d'autant que, nous vous en informons, la profession d'expert en automobile est une profession réglementée dont le titre est protégé.

Nous vous transmettons une copie du courrier que nous avons adressé à la société Reflex Occaz afin de faire rectifier l'exactitude des informations portées sur son site internet concernant cette « expertise ». Nous vous remercions de bien vouloir faire rectifier les informations contraires aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, figurant dans votre article précité. Pour information, copie de ces correspondances sera également adressée au Ministère de l'Intérieur, autorité de tutelle de notre profession.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Directeur de la publication, à l'assurance de notre considération distinguée.



Philippe OUVRARD
Président de la CFEA

P.J. : un courrier